

Communauté de Communes Castillon-Pujols

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-PEY-DE-CASTETS

Le Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-45 et L. 153-48 ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en date du 09/09/2024 prescrivant la procédure de modification simplifiée n°3 du PLU de SAINT-PEY-DE-CASTETS ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Castillon-Pujols en date du 09/10/2024 fixant les modalités de mise à disposition au public,

Vu les pièces du dossier mises à disposition du public ;

INFORME

Article 1^{er}. Il sera procédé à la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de SAINT-PEY-DE-CASTETS pour une durée minimum d'un mois,

du 16/12/2024 au 24/01/2025 inclus ;

Article 2. Le projet de modification simplifiée porte sur l'objectif suivant : ajuster le règlement de la zone 2AU du PLU pour permettre la réalisation d'un projet d'équipements sportifs.

Article 3. Le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président seront déposés, pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture habituels,

- à la mairie de SAINT-PEY-DE-CASTETS 3 avenue de la mairie 33350 SAINT-PEY-DE-CASTETS
- à la Communauté de Communes Castillon-Pujols, 1 allées de la République 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les transmettre par voie postale en mairie, 3 avenue de la mairie, 33350 SAINT-PEY-DE-CASTETS.

Article 4. À l'expiration du délai de mise à disposition prévu à l'article 1^{er}, les registres seront clos et signés par le Président.

Article 5. Un avis au public faisant connaître la mise à disposition sera publié 8 jours au moins avant le début de celle-ci, dans un journal diffusé dans le département.

Cet avis sera également affiché sur les panneaux administratifs en mairie de SAINT-PEY-DE-CASTETS ainsi qu'à la Communauté de Communes Castillon-Pujols.

Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier mis à disposition du public.

Fait à Castillon la Bataille, le 2 décembre 2024

Le Président
Jacques BREILLAT

